

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0379**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue des Docks et rue du Four à Chaux et appartenant à la SCCV Lyon Docks

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

**Commission permanente du 7 septembre 2015****Décision n° CP-2015-0379**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue des Docks et rue du Four à Chaux et appartenant à la SCCV Lyon Docks**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la suite du projet de construction immobilière réalisé par la Société civile de construction vente (SCCV) Lyon Docks, rue des Docks, angle rue du Four à Lyon 9°, il convient de fixer les nouvelles limites du domaine public.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé d'acquérir les parcelles qui doivent être intégrées dans le domaine public de voirie.

Il s'agit des parcelles de terrain nu situées à Lyon 9°, cadastrées AZ 178 (rue du Four à Chaux), ainsi que les parcelles cadastrées AZ 179 et AZ 181 (rue des Docks), pour une superficie totale de 10 mètres carrés.

Aux termes du compromis, la SCCV Lyon Docks accepterait de céder lesdites parcelles à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, des parcelles de terrain nu, cadastrées AZ 178, AZ 179 et AZ 181, rues des Docks et du Four à Chaux à Lyon 9° et appartenant à la SCCV Lyon Docks, dans le cadre des nouvelles limites du domaine public de voirie.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1632, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses et 5 335,72 € en recettes.

**4° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses - compte 2112 - fonction 844 et en recettes : compte 1328 - fonction 844 - exercice 2015.

**5° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.**